

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 810

20 avril 2010

SOMMAIRE

Advent Libri (Luxembourg) S.à r.l.	38859	Luxemburgische Immobilien und Vermie-	
Advent Miro Luxembourg Holding S.à r.l.	38843	tungsgesellschaft	38874
Afi Consulting S.à r.l.	38849	Lux G1 Aviation	38873
African Woman Movement Asbl	38862	Mawina S.A.	38865
AI Global Investments S.à r.l.	38836	Minzoni S.à r.l.	38849
AI Global Investments S.à r.l.	38878	Nabben Development S.à r.l.	38876
ALMATY Luxembourg S.à r.l.	38869	Neimann S.à r.l.	38847
Ambor Finanz A.G.	38867	PCI - Professional Consultants Internatio-	
B.O.B. S.A.	38878	nal S.A.	38871
Brenntag FinanceCo II	38879	Phase One S.A.	38866
CodaSystem Benelux S.A.	38849	Pro Capital S.A.	38877
Contact Management S.A.	38862	Promo-Markt S.A.	38875
Crédit Agricole Family Office Iberia	38879	QInvest Luxembourg S.à r.l.	38869
E.B.A. S.à r.l.	38839	Rush Electronics S.à r.l.	38873
Eikon Mezzanine Invest V S.A.	38840	Ruwil S.A.	38865
Epicerie beim Ana s.à r.l.	38867	SaarLux Solutions S. à r. l.	38875
Eurasian Consulting S.à r.l.	38878	Scaw International	38845
Euro-Beteiligungsgesellschaft AG	38873	Schroder Fund Holdings 1 (Luxembourg)	
Euronica S.A.	38834	S.à r.l.	38857
Exex S.A.	38875	SCI JCV 777, Société Civile Immobilière	
Filling Station S.A.	38876	38843
Financière et Immobilière de Betzdorf S.A.	38840	SCK Holding S.A.	38876
Giais S.à r.l.	38865	Seban S.à r.l.	38876
Groupe Europa S.A.	38864	Simpatia Les Boutiques S.à r.l.	38872
Groupement Agricole Biel-Fournelle-Rec-		T.M.D. Concept S.A.	38871
kinger	38877	UBS (Lux) Structured Sicav	38878
Hegima Holding S.A.	38874	Ursa Luxembourg Consulting & Services	
Hema-Rent S.à r.l.	38874	Company S.à r.l.	38853
Incogu Capital S.A.	38842	Vallam & Cie S.C.A.	38855
Inter-Actions	38849	Weinberg Real Estate Partners # 1 SCA	
iStructure S.A.	38862	38850
Ludorf Partner S.à r.l.	38877	Weinberg Real Estate Partners # 1 SCA	
Luxemburgische Handels- und Vermie-		38877
tungsgesellschaft S.à r.l.	38875		

Euronica S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 75.955.

L'an deux mille dix, le vingt-neuf janvier.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "EURONICA S.A." (R.C.S. Luxembourg numéro B 75955), ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, constituée suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 mai 2000, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 682 du 21 septembre 2000.

L'assemblée est présidée par Madame Solange WOLTER-SCHIERES, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Liliane FREICHEL, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Ariette SIEBENALER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, la présidente déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II. Toutes les UN MILLION DEUX CENT MILLE (1.200.000) actions étant représentées à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. La présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

IV. L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification du premier paragraphe de l'article 1 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

"Il est formé une société anonyme sous la dénomination EURONICA S.A."

2. Modification de l'article 2 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

"La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, tous services de conseil ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La Société a en outre pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres, marques et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ainsi que toutes autres sociétés ou tiers.

La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger. Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social".

3. Modification de l'article 15 des statuts de telle sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

"La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts."

4. Instauration d'un nouveau capital autorisé d'un montant de Euro 3.500.000 (trois millions cinq cent mille) pour porter le capital social de son montant actuel de Euro 1.500.000 (un million cinq cent mille) à Euro 5.000.000 (cinq millions) le cas échéant par émission de 2.800.000 (deux millions huit cent mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de Euro 1,25.

5. Autorisation pour le Conseil d'administration de supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription lors des augmentations de capital dans le cadre du capital autorisé.

L'assemblée ayant entendu l'ordre du jour, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 1 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

"Il est formé une société anonyme sous la dénomination EURONICA S.A."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

"La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, tous services de conseil ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La Société a en outre pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres, marques et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ainsi que toutes autres sociétés ou tiers.

La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger. Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social"

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 15 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

"La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts."

Quatrième résolution

L'assemblée, sur vu d'un rapport de conseil à l'assemblée en vertu de l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, décide d'instaurer un nouveau capital autorisé d'un montant de TROIS MILLIONS CINQ CENT MILLE EUROS (EUR 3.500.000,-) représenté par DEUX MILLIONS HUIT CENT MILLE (2.800.000) actions d'une valeur nominale de UN EURO VINGT-CINQ CENTS (EUR 1,25) chacune et autorise le conseil d'administration durant une période de cinq ans à partir de la date de publication du présent acte d'augmenter de temps en temps le capital souscrit dans les limites du capital autorisé.

Cinquième résolution

L'assemblée décide en conformité avec l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales à autoriser le conseil d'administration de supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription aux actionnaires existants lors des augmentations de capital dans le cadre du capital autorisé.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: L. FREICHEL, S. WOLTER-SCHIERES, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 février 2010. Relation: LAC/2010/5924. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2010.

Référence de publication: 2010037489/117.

(100036556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

AI Global Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 140.619.

In the year two thousand and ten, on the twenty-sixth of January.

Before Us, Maître Carlo WERSANDT, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed.

THERE APPEARED:

- "Advent Dahlia Luxembourg Holding S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 140.620,

here represented by Mrs. Linda HARROCH, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 26 January 2010.

- "Advent Monext (Luxembourg) Holding S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 142.559,

here represented by Mrs. Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 26 January 2010.

- "Advent Miro (Luxembourg) TOP Holding S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 144.534,

here represented by Mrs. Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 26 January 2010.

- "Advent Clinic (Luxembourg) Holding S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 146.827,

here represented by Mrs. Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 26 January 2010.

- "Advent Water (Luxembourg) Holding S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 148.135,

here represented by Mrs. Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 26 January 2010.

- "Advent EuroHealth (Luxembourg) Holding S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and whose registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is pending,

here represented by Mrs. Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 26 January 2010.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the shareholders of "AI Global Investments S.à r.l.", (hereinafter the "Company") a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 140.619, incorporated pursuant to a notarial deed dated 23 July 2008, whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") dated 25 August 2008, number 2055, page 98594. The articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, dated 21 January 2010, not yet published in the Mémorial C.

The appearing parties representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide to increase the Company's share capital by an amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), so as to raise it from its present amount of six million one hundred and sixty-two thousand five hundred Euro (EUR 6,162,500.-) up to six million one hundred and seventy-five thousand Euro (EUR 6,175,000.-) (the "Capital Increase I") by the issue of one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) class G shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (referred as the "New G Shares") and having the same rights and obligations as set out in the articles of incorporation.

All the New G Shares are wholly subscribed by Advent Libri (Luxembourg) Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée, existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and whose registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is pending, represented by Mrs. Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy, hereto annexed, paid up by a contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) (the "Contribution").

The total Contribution for the New G Shares will be entirely allocated to the share capital of the Company.

The proof of the existence and of the value of the Contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a result of the above resolutions, the shareholders decide to amend article 6.1 of the Company's articles of incorporation, which shall henceforth be read as follows:

" **Art. 6.1.** The Company's share capital is set at six million one hundred and seventy-five thousand Euro (EUR 6,175,000.-) divided into one hundred and twenty-five million (125,000,000) class A shares (the "A Shares"), (ii) one hundred and twenty-five million (125,000,000) class B shares (the "B Shares"), (iii) one hundred and twenty-five million (125,000,000) class C shares (the "C Shares"), (iv) one hundred and twenty million (120,000,000) class D shares (the "D Shares"), (v) one hundred and twenty million (120,000,000) class E shares (the "E Shares"), (vi) one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) class F shares (the "F Shares") and (vii) one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) class G shares (the "G Shares"), having a par value of one cent (EUR 0.01) each.

The Company's share capital shall also be represented by Class H shares ("H Shares"), Class I shares ("I Shares") and Class J shares ("J Shares") which will have a par value of one cent (EUR 0.01) upon issuance and subscription (all together referred with the A Shares, the B Shares, the C Shares, the D Shares, the E Shares and the F Shares, as to the "Shares")."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand five hundred euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-six janvier.

Par-devant nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

ONT COMPARU:

- "Advent Dahlia Luxembourg Holding S.à r.l.", une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.620,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 26 janvier 2010.

- "Advent Monext (Luxembourg) Holding S.à r.l.", une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.559,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 26 janvier 2010.

- "Advent Miro (Luxembourg) TOP Holding S.à r.l.", une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.534,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 26 janvier 2010.

- "Advent Clinic (Luxembourg) Holding S.à r.l.", une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146.827,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 26 janvier 2010.

- "Advent Water (Luxembourg) Holding S.à r.l.", une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.135,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 26 janvier 2010.

- "Advent EuroHealth (Luxembourg) Holding S.à r.l.", une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, dont l'immatriculation auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Les procurations signées ne varient par la mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont les actionnaires de "Al Global Investments S.à r.l." (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.619, constituée suivant acte notarié en date du 23 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") du 25 août 2008, numéro 2055, page 98594. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph WAGNER en date du 21 janvier 2010, en cours de publication au Mémorial C.

Lesquelles parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les actionnaires décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), afin de le porter de son montant actuel six millions cent soixante-deux mille cinq cents Euros (EUR 6.162.500,-) jusqu'à six millions cent soixante-quinze mille Euros (EUR 6.175.000,-) ("Augmentation de Capital") par l'émission d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de catégorie G ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune (désignées comme les "Nouvelles Parts Sociales de Catégorie G") et ayant les droits et obligations tels qu'indiqués par les statuts de la Société.

L'ensemble des Nouvelles Parts Sociales de Catégorie G sont entièrement souscrites par "Advent Libri (Luxembourg) Holding S.à r.l.", une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, dont l'immatriculation auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours, représentée par Madame Linda HARROCH, prénommée, en vertu d'une procuration par un apport en numéraire d'un montant total de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) ("Apport").

L'intégralité de l'Apport pour le paiement des Nouvelles Parts Sociales de Catégorie G sera entièrement allouée au capital de la Société.

La preuve de l'existence et de la valeur de l'Apport a été fournie au notaire soussigné.

Deuxième résolution

Les actionnaires décident de modifier l'article 6.1 des statuts de la Société, qui sera désormais rédigé comme suit:

" **Art. 6.1.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de six millions cent soixante-quinze mille Euros (EUR 6.175.000,-) divisé en cent vingt-cinq millions (125.000.000) de parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A"), cent vingt-cinq millions (125.000.000) de parts sociales de catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B"), cent vingt-cinq millions (125.000.00) parts sociales de catégorie C (les "Parts Sociales de Catégorie C"), cent vingt millions (120.000.000) parts sociales de catégorie D (les "Parts Sociales de Catégorie D"), cent vingt millions (120.000.000) parts sociales de catégorie E (les "Parts Sociales de Catégorie E"), un million deux cent cinquante mille (1,250,000) parts sociales de catégorie F (les "Parts Sociales de Catégorie F") et un million deux cent cinquante mille (1,250,000) parts sociales de catégorie G (les "Parts Sociales de Catégorie G") d'une valeur d'un cent (EUR 0,01) chacune.

Le capital social de la Société pourra également être représenté par des Parts Sociales de catégorie H ("Parts Sociales de Catégorie H"), des Parts Sociales de catégorie I ("Parts Sociales de Catégorie I"), des Parts Sociales de catégorie J ("Parts Sociales de Catégorie J") d'une valeur d'un cent (EUR 0.01) chacune, dès leur émission et leur souscription (col-

lectivement désignées avec les Parts Sociales de Catégorie A, les Parts Sociales de Catégorie B, les Parts Sociales de Catégorie C, les Parts Sociales de Catégorie D et les Parts Sociales de Catégorie E comme les "Parts Sociales"

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille cinq cents euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARROCH, C. WERSANDT.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 1^{er} février 2010. Relation: EAC/2010/1290. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010037490/179.

(100036222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

E.B.A. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5532 Remich, 39, route Enz.

R.C.S. Luxembourg B 151.135.

Im Jahre zweitausendzehn, den siebzehnten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

SIND ERSCHIENEN:

1) Herr Francesco GELARDI, Angestellter, geboren in Porto Empedocle, (Italien), am 14. März 1957, wohnhaft in D-66540 Neunkirchen, Wibilostrasse 9 (Bundesrepublik Deutschland).

2) Herr Gioacchino VITELLO, Angestellter, geboren in Palma Di Montechiaro (Italien), am 11. November 1961, wohnhaft in D-66687 Wadern Nunkirchen, In Den Weihern 29 (Bundesrepublik Deutschland).

Welche Komparenten den amtierenden Notar ersuchen folgendes zu beurkunden:

- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "E.B.A. S.à r.l." (die "Gesellschaft"), mit Sitz in L-2311 Luxemburg 55-57, Avenue Pasteur, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 151135, gegründet worden ist gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 12. Januar 2010, noch nicht veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- Dass die Komparenten erklären die einzigen Gesellschafter der Gesellschaft zu sein und dass sie den amtierenden Notar ersuchen, die von ihnen, in einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung, gefassten Beschlüsse zu dokumentieren wie folgt:

Erster Beschluss

Die Gesellschafterversammlung stellt fest, dass auf Grund einer, von der Gesellschaft gemäß Artikel 1690 des luxemburgischen Zivilgesetzbuches angenommenen und von den Geschäftsführern genehmigten, privatschriftlichen Gesellschaftsanteilsabtretung vom 17. Februar 2010, Herr Francesco GELARDI, vorgenannt, dreiunddreißig (33) Gesellschaftsanteile an den vorgenannten Herrn Gioacchino VITELLO abgetreten hat.

Eine Kopie der obengenannten Gesellschaftsanteilsabtretung, von den Gesellschaftern und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterschrieben, bleibt der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Der Anteilseigner trat somit vom Tage der Gesellschaftsanteilsübertragung sofort in den Besitz und Genuss der ihm übertragenen Anteile und hat ab dem vorgenannten Zeitpunkt sämtliche Rechte und Pflichten an den erwähnten Anteilen erhalten und angenommen.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschließt den Gesellschaftssitz von Luxemburg nach L-5532 Remich, 39, route Enz, zu verlegen und dementsprechend dem ersten Satz von Artikel 4 der Satzungen folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 4. (Erster Satz).** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Remich, (Großherzogtum Luxemburg)."

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr achthundert Euro abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit Uns, dem Notar, unterschrieben.

Signé: GELARDI - VITELLO - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 février 2010. Relation GRE/2010/665. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 mars 2010.

Référence de publication: 2010037497/48.

(100036852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Financière et Immobilière de Betzdorf S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 97.603.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 11 mars 2010, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme Financière et Immobilière de Betzdorf S.A., dont le siège social au 38, avenue du Dix Septembre, L-2550 Luxembourg, a été dénoncé en date du 9 janvier 2007, et a mis les frais à charge du Trésor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2010.

Pour extrait conforme

Maître Nathalie Jastrow

Le liquidateur

Référence de publication: 2010037549/17.

(100036378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Eikon Mezzanine Invest V S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 113.163.

In the year two thousand and ten, on the twenty-ninth day of January.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of EIKON MEZZANINE INVEST V S.A., a société anonyme having its registered office in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch (R.C.S. Luxembourg B 113.163), incorporated by deed or Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on November 15, 2005, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 659 of March 30, 2006.

The meeting is presided over by Pierre MESTDAGH, employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mrs. Ariette SIEBENALER, employee, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs. Solange WOLTER-SCHIERES, employee, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the undersigned notary to record that:

I. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the board of the meeting, the shareholders, the proxies of the represented shareholders and the undersigned notary will remain annexed and be registered with the present deed.

The proxy forms of the represented shareholders after having been initialled "ne varietur" by the appearing persons will also remain annexed to the present deed.

II. It appears from the attendance list mentioned hereabove, that all the SIX THOUSAND TWO HUNDRED (6,200) shares are duly present or represented at the present meeting. All the shareholders present or represented declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

III. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

IV. The agenda of the present meeting is the following:

38841

Agenda

- 1.- Decision upon the dissolution of the company;
- 2.- Decision upon the liquidation modus;
- 3.- Appointment of a liquidator;
- 4.- Miscellaneous.

The meeting having considered the agenda, the meeting took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides a dissolution in anticipation of the company.

Second resolution

The meeting decides to put the company into liquidation as of this date.

Third resolution

The meeting appoints as liquidator

MERLIS S. a r.l., having its registered office in L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

He may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorization of the shareholders in the cases in which it is requested.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

He may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers he determines and for the period he will fix.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le vingt-neuf janvier.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EIKON MEZZANINE INVEST V S.A., une société anonyme, ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch (R.C.S. Luxembourg B 113.163), constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 novembre 2005, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 659 du 30 mars 2006.

L'assemblée est présidée par Monsieur Pierre MESTDAGH, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Ariette SIEBENALER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Solange WOLTER-SCHIERES, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II. Toutes les SIX MILLE DEUX CENTS (6.200) actions étant représentées à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. La présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

IV. L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Décision de prononcer la dissolution de la société;
2. Décision de procéder à la mise en liquidation de la société;
- 3.-Nomination d'un liquidateur;
- 4.- Divers.

L'assemblée ayant entendu l'ordre du jour, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société.

Deuxième résolution

L'assemblée prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer liquidateur:

MERLIS S. à r.l., ayant son siège social à L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. MESTDAGH, A. SIEBENALER, S. WOLTER-SCHIERES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 février 2010. Relation: LAC/2010/5619. Reçu soixante-quinze euros (75€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 10 mars 2010.

Référence de publication: 2010037501/116.

(100036436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Incogu Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4944 Bascharage, 10, rue du Ruisseau.

R.C.S. Luxembourg B 58.599.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 4 mars 2010, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, statuant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de la liquidation de la société anonyme INCOGU CAPITAL SA SA (N° R.C.S. B 58.599), avec siège social à L-4944 Bascharage, 10, rue du Ruisseau, de fait inconnue à cette adresse.

Pour extrait conforme

48-52, rue du Canal, L-4050 Esch-Sur-Alzette

Me Martine LAUER

Le liquidateur

Référence de publication: 2010037555/16.

(100036536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

SCI JCV 777, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg E 3.960.

Les statuts coordonnés au 5 février 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010037623/9.

(100036285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Advent Miro Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 140.147.

RECTIFICATIF

L'an deux mille neuf, le treize novembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Madame Linda HARROCH, maître en droit, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de l'associé unique de la société "Advent Miro Luxembourg Holding S.à r.l.", ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.147,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg en date du 29 octobre 2009, laquelle procuration, après signature, est restée annexée à un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire, reçu par le notaire instrumentant, en date du 29 octobre 2009, numéro 23902 de son répertoire.

Lequel comparant, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

- Que la société "Advent Miro Luxembourg Holding S.à r.l.", une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.147, constituée selon un acte notarié en date du 30 juin 2008, et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") du 2 août 2008 (numéro 1902, page 91252);

- Qu'une assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée Générale Extraordinaire") s'est tenue par-devant le notaire instrumentant, en date du 29 octobre 2009, dont le procès-verbal a été enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 5 novembre 2009 sous la relation: EAC/2009/13357 et dont le dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés est encore en suspens;

- Que par suite d'une erreur matérielle, il est indiqué, dans la première résolution du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire, que le montant actuel du capital social de la société, avant son augmentation, est de huit cent cinquante-quatre mille quatre cents Livre Sterling (GBP 854.400,-) au lieu de huit cent cinquante-quatre mille Livre Sterling (GBP 854.000,-) et, par conséquent, dans la seconde résolution du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire, que le montant du capital social de la société, après son augmentation, est fixé à la somme d'un million cent quatre-vingt mille huit cents Livre Sterling (GPB 1.180.800,-) au lieu d'un million cent quatre-vingt mille quatre cents Livre Sterling (GPB 1.180.400,-).

- Que par conséquent il s'agit de modifier dans la version anglaise et dans la version française la première et la seconde résolution ayant décidé l'augmentation du capital social de la Société, lesquelles devant dès lors être lues comme suit:

Version anglaise

"First resolution

The sole shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of three hundred and twenty-six thousand four hundred Sterling Pounds (GBP 326,400.-), so as to raise it from its present amount of eight hundred and fifty-four thousand Sterling Pound (GBP 854,000.-) up to one million one hundred and eighty thousand four hundred Sterling Pounds (GBP 1,180,400.-) by the issue of three hundred and twenty-six thousand four hundred (326,400) new shares divided into (i) thirty-two thousand six hundred and forty (32,640) Class A Shares, (ii) thirty-two thousand six hundred and forty (32,640) Class B Shares, (iii) thirty-two thousand six hundred and forty (32,640) Class C Shares, (iv) thirty-two thousand six hundred and forty (32,640) Class D Shares, (v) thirty-two thousand six hundred and forty (32,640) Class E Shares, (vi) thirty-two thousand six hundred and forty (32,640) Class F Shares, (vii) thirty-two thousand six hundred and forty (32,640) Class G Shares, (viii) thirty-two thousand six hundred and forty (32,640) Class H Shares, (ix) thirty-two thousand six hundred and forty (32,640) Class I Shares and (x) thirty-two thousand six hundred and forty (32,640) Class J Shares, having a par value of one Sterling Pound (GBP 1.-), having a par value of one Sterling Pound (GBP

1.-) each (referred as the "New Shares") and having the same rights and obligations as set out in the articles of incorporation.

All the New Shares are wholly subscribed by AI Global Investments S.à r.l., prenamed, paid up by a contribution in kind consisting in an unquestioned claim due for immediate payment to AI Global Investments S.à r.l. for a total amount of three hundred and twenty-six thousand four hundred and nine Sterling Pounds (GBP 326,409.-). The total contribution of three hundred and twenty-six thousand four hundred and nine Sterling Pounds (GBP 326,409.-) for the New Shares is allocated as follows: (i) three hundred and twenty-six thousand four hundred Sterling Pounds (GBP 326,400.-) are allocated to the share capital of the Company; and (ii) nine Sterling Pounds (GBP 9.-) are allocated to the share premium account of the Company.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

The sole shareholder decides to amend article 6.1 of the Company's articles of incorporation, which shall henceforth be read as follows:

" **Art. 6.1.** The Company's share capital is set one million one hundred and eighty thousand four hundred Sterling Pounds (GBP 1,180,400.-) divided into: (i) one hundred and eighteen thousand forty (118,040) ordinary shares of class A (the "Class A Shares"); (ii) one hundred and eighteen thousand forty (118,040) ordinary shares of class B (the "Class B Shares"), (iii) one hundred and eighteen thousand forty (118,040) ordinary shares of class C (the "Class C Shares"), (iv) one hundred and eighteen thousand forty (118,040) ordinary shares of class D (the "Class D Shares"), (v) one hundred and eighteen thousand forty (118,040) ordinary shares of class E (the "Class E Shares"), (vi) one hundred and eighteen thousand forty (118,040) ordinary shares of class F (the "Class F Shares"), (vii) one hundred and eighteen thousand forty (118,040) ordinary shares of class G (the "Class G Shares"), (viii) one hundred and eighteen thousand forty (118,040) ordinary shares of class H (the "Class H Shares"), (ix) one hundred and eighteen thousand forty (118,040) ordinary shares of class I (the "Class I Shares"), and (x) one hundred and eighteen thousand forty (118,040) ordinary shares of class J (the "Class J Shares"), each share having a par value of one Sterling Pound (GBP 1.-) and with such rights and obligations as set out in the articles of incorporation."

Version française
"Première résolution

L'actionnaire unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trois cent vingt-six mille quatre cents Livre Sterling (GBP 326.400.-), afin de le porter de son montant actuel de huit cent cinquante-quatre mille Livre Sterling (GBP 854.000.-) jusqu'à un million cent quatre-vingt mille quatre cents Livre Sterling (GBP 1.180.400.-) par l'émission de trois cent vingt-six mille quatre cents (326.400) nouvelles parts sociales divisées par (i) trente-deux mille six cent quarante (32.640) nouvelles Parts Sociales de Catégorie A, (ii) trente-deux mille six cent quarante (32.640) nouvelles Parts Sociales de Catégorie B, (iii) trente-deux mille six cent quarante (32.640) nouvelles Parts Sociales de Catégorie C, (iv) trente-deux mille six cent quarante (32.640) nouvelles Parts Sociales de Catégorie D, (v) trente-deux mille six cent quarante (32.640) nouvelles Parts Sociales de Catégorie E, (vi) trente-deux mille six cent quarante (32.640) nouvelles Parts Sociales de Catégorie F, (vii) trente-deux mille six cent quarante (32.640) nouvelles Parts Sociales de Catégorie G, (viii) trente-deux mille six cent quarante (32.640) nouvelles Parts Sociales de Catégorie H, (ix) trente-deux mille six cent quarante (32.640) nouvelles Parts Sociales de Catégorie I et (x) trente-deux mille six cent quarante (32.640) nouvelles Parts Sociales de Catégorie J, ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1.-) chacune (collectivement désignées comme les "Nouvelles Parts Sociales") et ayant les droits et obligations tels qu'indiqués par les statuts de la Société et amendés de temps à autres.

L'ensemble des Nouvelles Parts Sociales sont entièrement souscrites par AI Global Investments S.à r.l., prénommé, payées par un apport en nature, consistant en une dette certaine, liquide et exigible due à AI Global Investments S.à r.l. d'un montant total de trois cent vingt-six mille quatre cent neuf Livre Sterling (GBP 326.409.-).

L'ensemble de l'apport d'un montant de trois cent vingt-six mille quatre cent neuf Livre Sterling (GBP 326.409.-) est alloué comme suit: (i) trois cent vingt-six mille quatre cents Livre Sterling (GBP 326.400.-) seront allouées au capital social de la Société; et (ii) neuf Livre Sterling (GBP 9.-) au compte de prime d'émission de la Société.

La preuve de l'existence et de la valeur de l'apport a été fournie au notaire soussigné.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique décide de modifier l'article 6.1 des statuts de la Société, qui sera désormais rédigé comme suit:

" **Art. 6.1.** Le capital social de la Société est fixé à la somme d'un million cent quatre-vingt mille quatre cents Livre Sterling (GBP 1.180.400.-) divisé en: (i) cent dix-huit mille quarante (118.040) parts sociales ordinaires de catégorie A (Les "Parts Sociales de Catégorie A"); (ii) cent dix-huit mille quarante (118.040) parts sociales ordinaires de catégorie B (Les "Parts Sociales de Catégorie B"); (iii) cent dix-huit mille quarante (118.040) parts sociales ordinaires de catégorie C (Les "Parts Sociales de Catégorie C"); (iv) cent dix-huit mille quarante (118.040) parts sociales ordinaires de catégorie D (Les "Parts Sociales de Catégorie D"); (v) cent dix-huit mille quarante (118.040) parts sociales ordinaires de catégorie E (Les "Parts Sociales de Catégorie E"); (vi) cent dix-huit mille quarante (118.040) parts sociales ordinaires de catégorie F

(Les "Parts Sociales de Catégorie F"); (vii) cent dix-huit mille quarante (118.040) parts sociales ordinaires de catégorie G (Les "Parts Sociales de Catégorie G"); (viii) cent dix-huit mille quarante (118.040) parts sociales ordinaires de catégorie H (Les "Parts Sociales de Catégorie H"); (ix) cent dix-huit mille quarante (118.040) parts sociales ordinaires de catégorie I (Les "Parts Sociales de Catégorie I"); et (x) cent dix-huit mille quarante (118.040) parts sociales ordinaires de catégorie J (Les "Parts Sociales de Catégorie J"), chacune ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) et avec de tels droits et obligations tel que prévus par les statuts."

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la personne comparante pré-mentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: L. HARROCH, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 novembre 2009. Relation: EAC/2009/13881. Reçu douze Euros (12,- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 30 novembre 2009.

J.-J. WAGNER.

Référence de publication: 2010037507/121.

(100036332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Scaw International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 108.820.

In the year two thousand and ten, on the nineteenth of February.

Before Us M^e Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

The private limited liability company "ANGLO AMERICAN LUXEMBOURG", established and having its registered office in L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 69788,

here duly represented by Mrs Joanna WILESMITH, private employee, residing professionally in L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, by virtue of a proxy given under private seal on February 17, 2010, such proxy, after having been signed "ne varietur" by the mandatory and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, declares and requests the officiating notary to act:

- That the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") "Scaw International", established and having its registered office in L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 108820, (the "Company"), originally incorporated under the laws of the British Virgin Islands on May 21st, 2002, and whose registered office has been transferred from the British Virgin Islands to Luxembourg pursuant to a deed pursuant to a deed of M^e André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, then notary residing in Luxembourg, on the 9th of June 2005, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1098 of the 26th of October 2005,

and whose articles of associations have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of Me Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, on the 26th of August 2009, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1852 of November 24th of September 2009.

- That the appearing party is the sole actual partner of the Company (the "Sole Shareholder") and that it has taken, through its mandatory, the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to increase the corporate capital by fifty US Dollars (50.- USD) in order to raise it from its present amount of ten million US Dollars (10,000,000.- USD) up to ten million and fifty US Dollars (10,000,050.- USD), by the issue of one (1) new share with a par value of fifty US Dollars (50.- USD), vested with the same rights and obligations as the existing shares, issued with a global share premium of one hundred and ninety thousand two hundred forty-four point ninety-five US Dollars (190,244.95 USD).

Subscription and Payment

The unique (1) new share has been subscribed and fully paid up by the Sole Shareholder by payment in cash, so that the amount of one hundred and ninety thousand two hundred ninety-four point ninety-five US Dollars (190,294.95 USD), being fifty US Dollars (50.- USD) for the capital increase and one hundred and ninety thousand two hundred forty-four

point ninety-five US Dollars (190,244.95 USD) for the share premium, is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary by a bank certificate, who expressly attests thereto.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the first paragraph of article 6 of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

" **6.1.** The Company's issued capital is set at ten million and fifty United States Dollars (USD 10,000,050.-) represented by two hundred thousand and one (200,001) repurchaseable shares of a par value of fifty United States Dollars (USD 50.-) each, all fully subscribed and entirely paid up."

Third resolution

The Sole Shareholder also decides to increase the legal reserve by an amount of five US Dollars (5.- USD) in order to raise it from its present amount of one million US Dollars (1,000,000.- USD) to one million and five US Dollars (1,000,005.- USD).

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand eight hundred Euros.

Valuation

For all purposes the present capital increase is valued, together with the share premium, at 140,263.10 EUR.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-neuf février.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée "ANGLO AMERICAN LUXEMBOURG", établie et ayant son siège social à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 69788,

ici représentée par Madame Joanna WILESMITH, employée privée, demeurant professionnellement à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 17 février 2010, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentaire d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée "Scaw International", établie et ayant son siège social à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 108820, (la "Société"), a été constituée originellement sous le régime légal des Iles Vierges Britanniques le 21 mai 2002, et dont le siège social a été transféré des Iles Vierges Britanniques à Luxembourg suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 9 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1098 du 26 octobre 2005,

et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 août 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1852 du 24 septembre 2009.

- Que la partie comparante est la seule associée actuelle de la Société (l'"Associée Unique") et qu'elle a pris, par son mandataire, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinquante dollars US (50,- USD), afin de le porter de son montant actuel de dix millions de dollars US (10.000.000,- USD) à dix millions et cinquante dollars US (10.000.050,- USD), par l'émission d'une (1) part sociale nouvelles avec une valeur nominale de cinquante dollars US (50,-

USD) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, émise avec une prime d'émission globale de cent quatre-vingt-dix mille deux cent quarante-quatre virgule quatre-vingt-quinze dollars US (190.244,95 USD).

Souscription et Libération

L'unique (1) nouvelle part sociale ont été souscrite par l'Associée Unique et libérée entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de cent quatre-vingt-dix mille deux cent quatre-vingt-quatorze virgule quatre-vingt-quinze dollars US (190.294,95 USD, faisant cinquante dollars US (50,- USD) pour l'augmentation de capital et cent quatre-vingt-dix mille deux cent quarante-quatre virgule quatre-vingt-quinze dollars US (190.244,95 USD) pour la prime d'émission, est dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article 6 des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **6.1.** La Société a un capital souscrit de dix millions et cinquante de dollars des Etats-Unis (USD 10.000.050,-) représenté par deux cent mille et une (200.001) parts sociales rachetables d'une valeur nominale de cinquante dollars des Etats-Unis (USD 50,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées."

Troisième résolution

L'Associée Unique décide également d'augmenter la réserve légale de la Société à concurrence de cinq dollars US (5,- USD) afin de la porter de son montant actuel d'un million de dollars US (1.000.000,- USD) à un million et cinq dollars US (1.000.005,-USD).

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à la somme de mille huit cents euros.

Evaluation

Pour tous besoins la présente augmentation de capital est évaluée, ensemble avec la prime d'émission, à 140.263,10 EUR.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: WILESMITH - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 mars 2010. Relation GRE/2010/707. Reçu soixante quinze euros 75 EUR

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 12 mars 2010.

Référence de publication: 2010038269/130.

(100037258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Neimann S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 109.620.

Im Jahre zweitausendzehn, den achtzehnten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul BETTINGEN, mit Amtswohnsitze zu Niederanven,

Sind erschienen:

1° Die Aktiengesellschaft IWA s.a. mit Sitz in L-6630 Wasserbillig, 84, Grand-Rue, eingetragen im Handels- und Firmenregister Luxemburg unter der Nummer B 83.416, vertreten durch den Delegierten des Verwaltungsrates, Herrn Wolfgang SCHOLER, Speditionskaufmann, wohnhaft in D-54338 Schweich, Neustrasse 1 (Deutschland), Einzelzeichnungsberechtigter;

2° Herr Patrick MÖHRING, Diplomkaufmann, geboren in Dudweiler jetzt Saarbrücken (Deutschland), am 14. September 1963, wohnhaft in D-66123 Saarbrücken, Friedensstrasse 17 (Deutschland);

3° Herr Harald KATHE, Immobilienkaufmann, geboren in Lutherstadt Eisleben (Deutschland), am 31. Januar 1964, wohnhaft in D-66280 Sulzbach, Mozartstrasse 17 (Deutschland).

Welche Erschienenen den instrumentierenden Notar ersuchen Folgendes zu beurkunden:

Die Erschienenene unter 1° erklärt, dass sie der alleinige Gesellschafter ist der Gesellschaft mit beschränkter Haftung NEIMANN S.à r.L, mit Sitz in L-6630 Wasserbillig, 84, Grand-Rue, eingetragen im Handels- und Firmenregister" Luxemburg unter der Nummer B 109.620, gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den Notar Henri BECK, am 19. Juli 2005, veröffentlicht im Memorial C Nummer 1348 vom 8. Dezember 2005, abgeändert durch Urkunde des unterzeichnenden Notars vom 8. Mai 2008, veröffentlicht im Memorial C Nummer 1818 vom 23. Juli 2008.

Die Gesellschaft IWA s.a., vorgeannt unter 1°, überträgt hiermit unter aller Gewähr rechtens fünfzig (50) Anteile, die sie in der Gesellschaft NEIMANN S.à r.l. besitzt, an den unter 2° vorgeannten Herrn Patrick MÖHRING, welcher hier anwesend ist und dies annimmt, zum dem zwischen den Parteien vereinbarten Preise, ausserhalb der Buchführung des unterzeichnenden Notares, worüber Quittung.

Die Gesellschaft IWA s.a., vorgeannt unter 1°, überträgt hiermit unter aller Gewähr rechtens fünfzig (50) Anteile, die sie in der Gesellschaft NEIMANN S.à r.l. besitzt, an den unter 3° vorgeannten Herrn Harald KATHE, welcher hier anwesend ist und dies annimmt, zum dem zwischen den Parteien vereinbarten Preise, ausserhalb der Buchführung des unterzeichnenden Notares, worüber Quittung.

Herr Wolfgang SCHOLER, vorgeannt, in seiner Eigenschaft als alleiniger Geschäftsführer der Gesellschaft NEIMANN S.à r.l., nimmt die vorgeannten Anteilsübertragungen im Namen der Gesellschaft gemäss den Bestimmungen von Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches, an.

Im Anschluss an vorangehende Anteilsübertragungen haben die unter 2° und 3° vorgeannten Gesellschafter der Gesellschaft NEIMANN S.à r.l. sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengefunden und folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter erklären, dass die einhundert (100) Anteile der Gesellschaft wie folgt gehalten werden:

- Herr Patrick MÖHRING fünfzig Anteile	50 Anteile
- Herr Harald KATHE fünfzig Anteile	50 Anteile
Insgesamt: einhundert Anteile	100 Anteile

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter nehmen die Niederlegung des Mandates von Herrn Wolfgang SCHOLER als alleinigen Geschäftsführer an und erteilen ihm Entlastung für die Ausübung seines Mandates bis zum heutigen Tage und insbesondere in Bezug auf den am 21. Dezember 2009 vor Notar Michael KÖNIG, mit dem Amtssitz in Schweich (Deutschland), beurkundeten Immobilienverkauf (Urkunde Nummer 2745/2009).

Dritter Beschluss

Die Gesellschafter ernennen als alleinigen Geschäftsführer für unbestimmte Dauer Herrn Patrick MÖHRING, vorgeannt.

Die Gesellschaft ist rechtsgültig verpflichtet durch die Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers.

Die Kosten welche der Gesellschaft wegen der gegenwärtigen Urkunde obliegen, werden auf zweitausendeinhundert Euro (EUR 2.100,-) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem an die Erschienenen, dem

Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Wolfgang Scholer, Patrick Möhring, Harald Kathe, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 2 mars 2010. LAC/2010/9061. Reçu douze euros, 12,00€

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Für gleichlautende Kopie - Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 8. März 2010.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2010037520/63.

(100036717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Minzoni S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 82, avenue Victor Hugo.
R.C.S. Luxembourg B 34.110.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 28 janvier 2010, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme MINZONI S.à r.l., préqualifiée et a mis les frais à la charge du Trésor.

Luxembourg, le 11 mars 2010.

Pour extrait conforme
Donald VENKATAPEN
Le liquidateur

Référence de publication: 2010037542/16.

(100036507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

CodaSystem Benelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 47, rue de l'Alzette.
R.C.S. Luxembourg B 91.634.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 2 mars 2010

Les actionnaires réunis en assemblée générale extraordinaire ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

Transfert du siège social de la société de son adresse actuelle L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, route de Luxembourg, à L-4011 Esch-sur-Alzette, 47, rue de l'Alzette.

Esch-sur-Alzette, le 2 mars 2010.

Référence de publication: 2010037539/13.

(100036294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Afi Consulting S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 112.005.

—
Il est porté à la connaissance de tous:

- Que le contrat de domiciliation signé le 2 janvier 2008 entre la société domiciliée AFI Consulting Sàrl, avec siège social au L-2314 Luxembourg, 29, place de Paris, inscrite au R.C. de Luxembourg, section B112.005, est dénoncé par son domiciliataire la société COMPTEx Sàrl, 29, place de Paris, L-2314 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010037552/14.

(100036446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Inter-Actions, Association sans but lucratif.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 9, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg F 829.

—
Compte rendu de l'assemblée générale extraordinaire du 21 janvier 2010

Décision:

Les modifications des articles 3, 4, 6, 7, 10, 18 et 19 ont été retenues par l'assemblée comme suit:

Art. 3. (Nouveau texte). L'association est composée de membres actifs et de membres honoraires. Toute personne physique désirant devenir membre actif de l'association doit présenter une demande écrite au conseil d'administration, qui procède à l'examen de la demande et s'entoure de tous les éléments d'appréciation nécessaires pour prendre sa décision. L'admission des membres actifs (les associés) et des membres honoraires est soumise à l'approbation par le

conseil d'administration, qui n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels l'adhésion aurait, le cas échéant, été refusée.

Les membres actifs s'obligent à verser la cotisation annuelle et à exécuter les décisions de l'assemblée générale. Seuls les membres actifs ont droit de vote à l'assemblée générale.

La qualité de membre honoraire pourra être conférée par le conseil d'administration à des personnes physiques pour leur contribution exemplaire au but ou au financement de l'association. Leur nombre est illimité. Ils pourront assister aux assemblées générales de l'association avec voix consultative.

Art. 4. (Nouveau texte). L'assemblée générale peut fixer une cotisation annuelle qui ne pourra pas dépasser mille euros par membre actif.

Art. 6. (Nouveau texte). L'exclusion ne peut avoir lieu que pour une infraction grave au but de l'association, l'intéressé ayant été entendu dans sa justification ou ayant été convoqué dûment à cet effet par le conseil d'administration et ne s'étant pas présenté. Un recours dûment motivé devant l'assemblée générale est possible. L'assemblée générale décide souverainement en dernière instance, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés, sans condition de quorum.

Art. 7. (Nouveau texte). L'association est administrée par un conseil composé d'au moins six membres. Trois membres sont: Mme Maria Greindl, MM. Roger Faber et Jan Nottrot. Les autres membres sont élus par l'assemblée générale. Le conseil d'administration choisit en son sein un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier. Il définit leurs attributions. Le président et le vice-président sont choisis obligatoirement parmi les membres élus. Chaque année la moitié des membres élus du conseil d'administration est réélue pour une terme de deux ans. Les membres sortants sont rééligibles. La première année une moitié des membres du conseil d'administration aura seulement un mandat d'un an. Pour la première fois les membres sortants sont désignés par tirage au sort.

Art. 10. (Nouveau texte). L'association est valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs, dont au moins un devra être administrateur élu. Le conseil peut déléguer son pouvoir à un autre membre ou à un tiers pour des charges déterminées. La gestion journalière est assurée par un comité de direction composé de Mme. Maria Greindl, MM. Roger Faber et Jan Nottrot.

Art. 18. (Nouveau texte). La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

En cas de dissolution de l'association, son patrimoine net sera affecté par vote de l'assemblée générale à une autre association sans but lucratif reconnue d'utilité publique par arrêté Grand-ducal ou à une fondation de droit luxembourgeois, se rapprochant autant que possible du but en vue duquel l'association avait été créée.

Art. 19. (Nouveau texte). Sont applicables pour le surplus et pour tous les cas non prévus par les présents statuts les dispositions de la loi du 21 avril 1928 que modifiée.

Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Michel Maillot / Roger Faber / Jan Nottrot

Président / Trésorier / Secrétaire

Référence de publication: 2010037529/49.

(100036696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Weinberg Real Estate Partners # 1 SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 132.468.

L'an deux mil dix, le cinq mars.

Par-devant Maître Karine Reuter, notaire de résidence à Redange/Attert,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de

Weinberg Real Estate Partners #1 S.C.A.

une société en commandite par actions, constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg,

ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.458 (la Société),

constituée suivant un acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, le 29 août 2007 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2602 du 14 novembre 2007

et dont les statuts (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois par un acte reçu par Maître Henri Hellinckx le 5 février 2010, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Assemblée est présidée par Jérôme Mullmaier, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé par Weinberg Real Estate S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxem-

bourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.907, associé commandité de la Société (le Président ou l'Associé-Gérant-Commandité).

Le Président désigne comme secrétaire Jean Jacques JOSSET, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'Associé-Gérant-Commandité désigne comme scrutateur Elena TOSH-KOVA, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée étant ainsi formé, le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, après avoir été signées par le bureau de l'Assemblée et le notaire, resteront attachées au présent acte pour être enregistrées auprès des autorités d'enregistrement.

II. La liste de présence montre que l'ensemble des actionnaires de la Société est représenté à la présente Assemblée et tous les actionnaires déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée de sorte que l'Assemblée peut valablement se tenir et délibérer sur toutes les questions de l'ordre du jour.

A moins qu'il en soit spécifié autrement dans le présent acte, les termes et autres expressions commençant par une majuscule ont le sens qui leur est conféré dans les Statuts.

L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

- Augmentation du nombre de membres du Comité Consultatif, tel que défini dans les Statuts, et modifications des Statuts comme suit:

- Modification du premier paragraphe de l'Article 13.1 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

"La Société sera assistée d'un Comité Consultatif. Le Comité Consultatif sera composé de sept (7) membres, représentants des Actionnaires dont les Engagements sont les plus importants et ayant accepté d'y participer."

- Modification de l'Article 13.5 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

"Les décisions du Comité Consultatif sont adoptées à la majorité de 75 % des Membres du Comité Consultatif présents ou représentés (conformément aux dispositions ci-dessous) à la réunion (en personne ou via un moyen de communication), sous réserve qu'au moins cinq (5) Membres du Comité Consultatif soient présents ou représentés. Les Membres du Comité Consultatif sont autorisés à voter par fax ou courrier électronique avant la tenue de la réunion et seront réputés avoir régulièrement participé à la réunion."

- Modification du mode de co-investissement de l'équipe d'investissement:

- Modification de l'Article 13.2 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

"Le Comité Consultatif (A) approuve au préalable toutes les décisions [...]"

(v) de cession d'Actions par un Actionnaire qui est également Porteur de Carried Interest à l'exception des cessions à d'autres Porteurs de Carried Interest [...]"

- Modification du premier paragraphe de l'Article 8.2 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

"Nonobstant les restrictions indiquées sous le paragraphe précédent, les Actions sont librement transmissibles à des Sociétés Affiliées et entre Porteurs de Carried Interest. Dans ce cas, l'Actionnaire cédant devra respecter les dispositions du premier paragraphe de l'Art. 8.3 et l'Associé-Gérant-Commandité sera en droit d'interdire le transfert s'il estime que le transfert conduirait à la violation d'une loi ou d'un règlement applicable ou de l'une des dispositions des Statuts."

Par exception après l'achèvement de la Période de Souscription qui s'est terminée le 28 janvier 2010, autorisation sera donnée aux Porteurs de Carried Interest d'augmenter leurs engagements de souscrire à des Actions de Classe A dans la Société, afin d'atteindre un Engagement cumulé des Porteurs de Carried Interest de 2% en qualité d'Actionnaires de la Société, au plus tard à la date de l'appel de fonds destiné à financer le premier investissement et dans tous les cas avant le 30 mars 2010.

L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le nombre de membres du Comité Consultatif de 5 à 7 et de modifier en conséquence l'article 13.1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

"La Société sera assistée d'un Comité Consultatif. Le Comité Consultatif sera composé de sept (7) membres, représentants des Actionnaires dont les Engagements sont les plus importants et ayant accepté d'y participer."

En conséquence, la traduction anglaise de l'article 13.1 des Statuts sera modifiée comme suit:

"The Partnership will be assisted by the Advisory Board. The Advisory Board shall be composed of seven (7) members, representatives of Shareholders with the largest Commitments and who have informed the General Partner of their wish to participate thereon."

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée décide de modifier l'article 13.5 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

"Les décisions du Comité Consultatif sont adoptées à la majorité de 75 % des Membres du Comité Consultatif présents ou représentés (conformément aux dispositions ci-dessous) à la réunion (en personne ou via un moyen de communica-

tion), sous réserve qu'au moins cinq (5) Membres du Comité Consultatif soient présents ou représentés. Les Membres du Comité Consultatif sont autorisés à voter par fax ou courrier électronique avant la tenue de la réunion et seront réputés avoir régulièrement participé à la réunion."

En conséquence, la traduction anglaise de l'article 13.5 des Statuts sera modifiée comme suit:

"Decisions of the Advisory Board shall be made by a simple majority vote of the Advisory Board Members participating in or represented at (in accordance with the provisions defined below) a meeting, (physically or by any technological means), provided that at least five (5) of the Advisory Board Members participate or are represented. The members of the Advisory Board will have the right to vote by facsimile or electronic mail before the meeting and will be deemed as participating in the meeting."

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier le mode de co-investissement de l'équipe d'investissement et de modifier l'article 13.2 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

"Le Comité Consultatif (A) approuve au préalable toutes les décisions

[...]

(v) de cession d'Actions par un Actionnaire qui est également Porteur de Carried Interest à l'exception des cessions à d'autres Porteurs de Carried Interest

[...]."

En conséquence, la traduction anglaise de l'article 13.2 des Statuts sera modifiée comme suit:

"The Advisory Board shall (A) give its prior approval to

[...]

(v) transfer decisions of Shares by a Shareholder who is also a Carried Interest Holder unless such transfer is to be made to the benefit of another Carried Interest Holder

[...]."

Quatrième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 8.2 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

"Nonobstant les restrictions indiquées sous le paragraphe précédent, les Actions sont librement transmissibles à des Sociétés Affiliées et entre Porteurs de Carried Interest. Dans ce cas, l'Actionnaire cédant devra respecter les dispositions du premier paragraphe de l'Art. 8.3 et l'Associé-Gérant-Commandité sera en droit d'interdire le transfert s'il estime que le transfert conduirait à la violation d'une loi ou d'un règlement applicable ou de l'une des dispositions des Statuts."

En conséquence, la traduction anglaise de l'article 8.2 des Statuts sera modifiée comme suit:

"Notwithstanding the restrictions provided under the preceding paragraph, the Shares are freely transferable to Affiliates and between Carried Interest Holders.

In such case, the Shareholder transferor shall comply with the provisions of the first paragraph of Art. 8.3 and the General Partner shall be entitled to refuse the transfer if it considers that the transfer would violate any applicable law, regulation or any term of these Articles."

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'autoriser, par exception après l'achèvement de la Période de Souscription qui s'est terminée le 28 janvier 2010, les Porteurs de Carried Interest d'augmenter leurs engagements de souscrire à des Actions de Classe A dans la Société, afin d'atteindre un Engagement cumulé des Porteurs de Carried Interest de 2% en qualité d'Actionnaires de la Société, au plus tard à la date de l'appel de fonds destiné à financer le premier investissement et dans tous les cas avant le 30 mars 2010.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en raison du présent acte sont estimés approximativement à HUIT CENT CINQUANTE EUROS (850.-).

Dont acte, le présent acte est dressé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au bureau de l'Assemblée, les membres dudit bureau ont signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Mullmaier, Josset, Tosh-Kova, Reuter.

Enregistré à Redange/Attert, le 8 mars 2010. Relation: RED/2010/295. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange/Attert, le 9 mars 2010.

K. REUTER.

Référence de publication: 2010037523/131.

(100036483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Ursa Luxembourg S.à r.l., Ursa Luxembourg Consulting & Services Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 73, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 151.869.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le cinq mars.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Alexey KARPOV, étudiant, né à Moscou (Russie), le 11 mars 1987, demeurant à L-8086 Bertrange, 79A, Cité am Wenkel.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer par les présentes et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "Ursa Luxembourg Consulting & Services Company S.à r.l.", en abrégé "Ursa Luxembourg S.à r.l.(ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 2. La société a pour objet:

La collecte et la mise en disposition des informations, le conseil, l'organisation, la facilitation, la représentation auprès des institutions publiques et privées ainsi que diverses autres services liés directement et indirectement avec l'établissement temporaire ou permanent des personnes physiques ou morales et de leur activité au Luxembourg.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

La Société pourra en outre effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 9. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 19. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique Monsieur Alexey Karpov, préqualifié, et libérées entièrement par le souscripteur prédit moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cent cinquante euros.

Résolutions prises par l'associé unique

Et aussitôt, le comparant pré-mentionné, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associé unique:

1. Le siège social est établi à L-1741 Luxembourg, 73, rue de Hollerich.
2. Monsieur Alexey KARPOV, étudiant, né à Moscou (Russie), le 11 mars 1987, demeurant à L-8086 Bertrange, 79A, Cité am Wenkel, est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle du gérant.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: KARPOV - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 mars 2010. Relation GRE/2010/847. Reçu soixante quinze euros 75 EUR.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Junglinster, le 17 mars 2010.

Référence de publication: 2010039148/130.

(100038763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

Vallam & Cie S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 145.184.

En l'an deux mille dix, le vingt-huit janvier à 11.45 heures.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Vallam & Cie S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.184, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 février 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 720 du 2 avril 2010 (la "Société").

I. L'assemblée est présidée par Monsieur Charles CASIMIR-LAMBERT, administrateur de sociétés, résidant à Collingham Gardens 21 Flat 4, LONDON SW5 OHL (Grande-Bretagne).

Maître Denis VAN DEN BULKE, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg a été désigné secrétaire et Nicolas BOVEROUX, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, a été désigné scrutateur.

II. Le Président a exposé et prié le notaire d'acter ce qui suit:

1. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'eux sont mentionnés sur une liste de présence signée par les actionnaires ou par leur mandataire, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence sera annexée au présent acte et conservée par le notaire instrumentant. Comme indiqué sur ladite liste de présence, l'intégralité des trois mille cent (3.100) actions émises par la Société sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

2. Dans la mesure où 100% des actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils reconnaissent avoir eu connaissance de l'ordre du jour, ils renoncent aux formalités de convocation à cette assemblée générale. L'assemblée est donc régu-

lièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions sur tous les points mentionnés dans l'ordre du jour.

3. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Décision de fixer le capital social autorisé à cent soixante millions euros (EUR 160.000.000,-), et de modifier l'article 5 des statuts en lui ajoutant un paragraphe 4 et un paragraphe 5 ayant la teneur suivante:

" **5.4.** Le capital autorisé est fixé à cent soixante millions d'euros (EUR 160.000.000,-).

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. Le Gérant est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication du présent acte, autorisé à augmenter le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le Gérant.

Le Gérant est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le Gérant peut déléguer tout gérant, administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le Gérant aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

5.5. Le Gérant est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la Loi. Le Gérant déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège de la société, lequel comprendra outre l'indication des obligataires et des obligations qu'ils possèdent, la nature des droits en usufruit, nue-propriété ou pleine propriété attachés à ces obligations."

2) Divers.

III. Après délibération, les actionnaires de la Société ont pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Première résolution

Les actionnaires de la Société ont décidé à l'unanimité; après avoir pris connaissance du rapport du gérant en application de l'article 32-3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales; de fixer le capital social autorisé à cent soixante millions euros (EUR 160.000.000,-), et de modifier l'article 5 des statuts en lui ajoutant un paragraphe 4 et un paragraphe 5 ayant la teneur suivante:

" **5.4.** Le capital autorisé est fixé à cent soixante millions d'euros (EUR 160.000.000,-).

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le Gérant est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication du présent acte, autorisé à augmenter le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le Gérant. Le Gérant est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le Gérant peut déléguer tout gérant, administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le Gérant aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

5.5. Le Gérant est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la Loi. Le Gérant déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège de la société, lequel comprendra outre l'indication des obligataires et des obligations qu'ils possèdent, la nature des droits en usufruit, nue-propriété ou pleine propriété attachés à ces obligations."

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président clôt la réunion de l'assemblée générale à 12.00 heures.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou commissions de quelque nature que ce soit qui devront être supportés par la Société sont estimés à 1.000,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du document à la personne comparante, dont le notaire connaît les nom, prénom, état civil et résidence, cette personne a signé avec le notaire le présent acte authentique.

Signé: N. BOVEROUX, D. VAN DEN BULKE, C. CASIMIR-LAMBERT, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 janvier 2010. Relation: LAC/2010/4345. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2010.

P. DECKER.

Référence de publication: 2010037525/101.

(100036672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Schroder Fund Holdings 1 (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 124.563.

In the year two thousand and ten, on the eighteenth day of February.

Before us, Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., a public limited liability company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 5, rue Hohenhof, L-1736 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 37.799 (the Management Company), acting in its own name but for the account of SCHRODER REAL ESTATE FUND OF FUNDS - CONTINENTAL EUROPEAN FUND I (the "Sub-Fund"), a sub-fund of SCHRODER REAL ESTATE FUND OF FUNDS, a Luxembourg fonds commun de placement - fonds d'investissement spécialisé subject to the law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr Alexander SEMIK, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Senningerberg on February 16, 2010.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing person is the Sole Shareholder of Schroder Fund Holdings 1 (Luxembourg) S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée having its registered office at 5, rue Höhenhof, L-1736 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 124.563 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the notary Paul DECKER, with residence in Luxembourg, on December 29, 2006, published in the Mémorial C number 718 on April 26, 2007. The articles of incorporation have been modified pursuant to a deed of the undersigned notary, on April 23, 2008, published in the Mémorial C number 1993 on August 16, 2008.

All this being declared, the appearing party holding one hundred percent (100%) of the share capital of the Company, represented as stated above, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has taken by unanimous vote the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to increase the issued share capital of the Company by an amount of forty-three thousand nine hundred twenty-five Euros (EUR 43,925.-) so as to raise it from its current amount of seventy-five thousand two hundred twenty-five Euros (EUR 75,225.-) to one hundred nineteen thousand one hundred fifty Euros (EUR 119,150.-) by the issue of one thousand seven hundred fifty-seven (1,757) shares with a nominal par value of twenty-five Euros (EUR 25.-), having the same rights and obligations as the existing shares, to be fully paid up.

Subscription - Payment

All the 1,757 shares have been subscribed by the sole shareholder SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A. acting for the account of the Sub-Fund, prenamed.

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of forty-three thousand nine hundred twenty-five Euros (EUR 43,925.-) is at the free disposal of the Company; evidence of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 5 of the Articles regarding the share capital of the Company so as to reflect the taken resolution here above, and which shall read as follows:

" **Art. 5.** The Company's subscribed share capital is fixed at one hundred nineteen thousand one hundred fifty Euros (EUR 119,150.-) represented by four thousand seven hundred sixty-six (4,766) shares having a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) per share."

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred euros (EUR 1,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille dix, le dix-huit février.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à 5, rue Höhenhof, L-1736 Luxembourg, inscrite au Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 37.799 (la Société de Gestion), agissant en son nom mais pour le compte de SCHRODER REAL ESTATE FUND OF FUNDS - CONTINENTAL EUROPEAN FUND I (le "Sous-Fonds"), un sous-fonds de SCHRODER REAL ESTATE FUND OF FUNDS, un fonds commun de placement - fonds d'investissement spécialisé luxembourgeois soumis à la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés (l'"Associé Unique"),

ici représentée par Monsieur Alexander SEMIK, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Senningerberg, le 16 février 2010.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Il est le seul et unique associé de Schroder Fund Holdings 1 (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social au 5, rue Höhenhof, L-1736 Luxembourg, inscrite au Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 124.563 (la "Société"), constituée par acte reçu par le notaire Paul DECKER, de résidence à Luxembourg, le 29 décembre 2006, publié au Mémorial C numéro 718 du 26 avril 2007. Les statuts de la société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné le 23 avril 2008, publié au Mémorial C numéro 1993 le 16 août 2008.

Tout ceci ayant été déclaré, la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, détenant cent pourcent (100%) du capital de la Société, a immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale extraordinaire et a pris unanimement les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de quarante-trois mille neuf cent vingt-cinq euros (EUR 43.925,-) pour le porter de son montant actuel de soixante-quinze mille deux cent vingt-cinq euros (EUR 75.225,-) à cent dix-neuf mille cent cinquante euros (EUR 119.150,-) par émission de mille sept cent cinquante-sept (1.757) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, à libérer intégralement.

Souscription - Libération

Les 1.757 parts sociales ont été souscrites par l'associé unique SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A. agissant pour le compte du Sous-Fonds, susmentionné.

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de quarante-trois mille neuf cent vingt-cinq euros (EUR 43.925,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des Statuts concernant le capital social de la Société afin de refléter la résolution prise ci-dessus, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

" **Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à cent dix-neuf mille cent cinquante euros (EUR 119.150,-) représenté par quatre mille sept cent soixante-six (4.766) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française, à la requête du même comparant, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, à la date mentionnée en tête des présentes à Senningerberg.

Le document a été lu au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, lequel comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Alexander Semik, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 2 mars 2010. LAC/2010/9055. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 mars 2010.

P. BETTINGEN.

Référence de publication: 2010037526/115.

(100036691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Advent Libri (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 149.025.

In the year two thousand and ten, on the twenty-eighth of January.

Before Us, Maître Carlo WERSANDT, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed.

There appeared:

"AI Global Investments S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of Grand Duchy Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 140.619,

here represented by Mrs Linda HARROCH, maître en droit, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 27th of January 2010.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "Advent Libri (Luxembourg) S.à r.l." (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 149.025, incorporated pursuant to a notarial deed dated October 27th, 2009, whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") dated November 24th, 2009 (number 2301, page 110423), and whose bylaws have not been amended since the incorporation of the Company.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of one million two hundred and thirty-seven thousand five hundred euro (EUR 1,237,500.-), so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) up to one million two hundred fifty thousand euro (EUR 1,250,000.-), by the issue of one million two hundred and thirty-seven thousand five hundred (1,237,500) new shares (collectively referred as the "New Shares"), each such New Shares having a par value of one euro (EUR 1.-) and having the same rights and obligations as set out in the Company's articles of incorporation as amended from time to time, paid up by a contribution in kind consisting into the conversion of a claim held by AI Global Investments S.a r.l., prenamed, for a global amount of one million two hundred and thirty-seven thousand five hundred euro (EUR 1,237,500.-) (the "Contribution in Kind").

All the one million two hundred and thirty-seven thousand five hundred (1,237,500) New Shares are subscribed by AI Global Investments S.a r.l., prenamed, and paid up by the Contribution in Kind.

The total contribution of one million two hundred and thirty-seven thousand five hundred euro (EUR 1,237,500.-) is entirely allocated to the share capital of the Company.

Second resolution

The sole shareholder decides to amend article 5 of the Company's articles of incorporation, as a consequence of the above-resolved share capital increase, which shall henceforth be read as follows:

" 5. Share capital.

5.1 The Company's share capital is set at one million two hundred fifty thousand euro (EUR 1.250.000.-) represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares of one euro (EUR 1.-) each having such rights and obligations as set out in these Articles. In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision need not allocate any amount contributed to the contributor.

5.4 All Shares have equal rights subject as otherwise provided in these Articles.

5.5 The Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares subject as provided in the 1915 Law."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand five hundred euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-huit janvier.

Par-devant nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

"AI Global Investments S.à r.l.", une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 140.619,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, maître en droit, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, en date du 27 janvier 2010.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte, pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de "Advent Libri (Luxembourg) S.à r.l." (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des

Sociétés sous le numéro B 149.025, constituée suivant un acte notarié en date du 27 octobre 2009, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") du 24 novembre 2009 (numéro 2301, page 110423) et n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant d'un million deux cent trente-sept mille cinq cents Euros (EUR 1.237.500.-), de façon à l'accroître de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-) à un million deux cent cinquante mille Euros (EUR 1.250.000.-), par l'émission d'un million deux cent trente-sept mille cinq cents (1.237.500) nouvelles parts sociales (collectivement désignées comme les "Nouvelles Parts Sociales"), chacune ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) et ayant les droits et obligations tels qu'indiqués par les statuts de la Société et modifiés de temps à autre, payées par un apport en nature consistant dans la conversion d'une créance détenue par AI Global Investments S.à r.l., prénommé, pour un montant global d'un million deux cent trente-sept mille cinq cents Euros (EUR 1.237.500.-) ("Apport en Nature").

Les un million deux cent trente-sept mille cinq cents (1.237.500) Nouvelles Parts Sociales sont entièrement souscrites par AI Global Investments S.à r.l., prénommé, et payées par l'Apport en Nature.

L'apport global d'un million deux cent trente-sept mille cinq cents Euros (EUR 1.237.500.-) est entièrement alloué au capital social de la Société.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société, suite à l'augmentation de capital décidée ci-dessus, qui doit désormais être lu comme suit:

" 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est d'un million deux cent cinquante mille Euros (EUR 1.250.000.-), représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Sociales"); ayant les droits et obligations tel que prévus par les Statuts. Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment opportun de Parts Sociales et "Associé" devra être Interprété conformément.

5.2 La Société peut établir un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions visant à utiliser le Compte de Prime d'Emission doivent être prises par le(s) Associé(s) conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts.

5.3 La Société peut, sans restriction, accepter de l'equity ou d'autres contributions sans émettre de Parts Sociales ou d'autres titres en contrepartie de celles-ci et peut Inscrire ces contributions sur un ou plusieurs comptes. Les décisions relatives à l'utilisation de l'un de ces comptes doivent être prises par le(s) Associé(s) conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts. Pour éviter tout doute une telle décision ne doit allouer aucune des contributions au contributeur.

5.4 Toutes les Parts Sociales ont des droits égaux.

5.5 La Société peut racheter, rembourser et/ou annuler ses Parts Sociales conformément à la Loi de 1915."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille cinq cents euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par ses, nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARROCH, C. WERSANDT.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 1^{er} février 2010. Relation: EAC/2010/1297. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010037527/131.

(100036751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Contact Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 65.529.

Suite à une réunion du conseil d'administration en date du 11 février 2010, les modifications suivantes ont été adoptées:

- Changement du siège social: à compter du 1^{er} mars 2010, le siège de la société est au 25B, boulevard Royal, Forum Royal, 4^{ème} étage, L-2449 Luxembourg
- Adresse professionnelle des Administrateurs:
 - * Monsieur Patrick Meunier, administrateur, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1^{er} mars 2010,
 - * Monsieur Patrick Houbert, administrateur, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1^{er} mars 2010,

Pour extrait sincère et conforme

CONTACT MANAGEMENT S.A.

Patrick Houbert

Administrateur

Référence de publication: 2010037538/19.

(100036171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

iStructure S.A., Société Anonyme de Titrisation (en liquidation).

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 111.063.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 25 janvier 2010 à Luxembourg:

- L'Assemblée donne pleine et entière décharge au Liquidateur et au Commissaire à la liquidation pour l'exécution de leurs mandats.
- L'Assemblée prononce la clôture de la liquidation de la Société.
- L'Assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la Société, et en outre les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ISTRUCTURE S.A.

Signature

Référence de publication: 2010037540/19.

(100036826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

African Woman Movement Asbl, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 67, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg F 8.269.

STATUTS

Entre les soussignées:

- Mme Traoré Mame Fatou, domiciliée à 80, route de Luxembourg, L-6633 Wasserbillig, Sénégalaise
- Mme Badji Diarra, domiciliée à 23, rue du Soleil, L-7336 Steinsel, Sénégalaise
- Mme Diedhiou Edith-Tacko, domiciliée à 45, rue de la Libération, L-3510 Dudelange, Sénégalaise.
- Mme Djonna Marie Antoinette, domiciliée à 26, bd Winston Churchill, L-4055 Esch/Alzette, Camerounaise.
- Mme Diouf Mbaye Coumba, domiciliée à 48, rue Jean Gallion, L-4569 Differdange, Sénégalaise.
- Mme Ekea-Kay Suzanne, domiciliée à 29-31, rue Luxembourg, L-7330 Heisdorf, Congolaise.
- Mme Abidi Dalji Bouchra, domiciliée à 89, rue Pierre Krier, L-1880 Luxembourg, Marocaine.
- Fédération des Associations Africaines au Grand-Duché de Luxembourg, au 67, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, et toutes celles qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

I. Dénomination, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination AFRICAN WOMAN MOVEMENT ASBL en abrégé A.W.M.

Art. 2. L'association a pour objet:

- 1- De promouvoir l'émancipation et l'intégration de la femme africaine au Grand-Duché de Luxembourg.
- 2- De promouvoir la culture africaine dans une perspective de dialogue des cultures pour une bonne cohésion sociale.
- 3- De lutter contre l'échec scolaire et social par la promotion des cours d'appuis et de soutiens scolaires.
- 4- De lutter contre toutes formes de discriminations envers les femmes africaines.
- 5- De promouvoir les activités sportives et culturelles pour les femmes africaines.
- 6- De favoriser et d'encourager les initiatives d'entre-aide et de micro-entreprises initiées par les femmes africaines.

Art. 3. L'association a son siège social au 67, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg. Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du conseil d'administration.

Art. 4. La durée de l'association est indéterminée.

II. Exercice social

Art. 5. L'exercice social coïncide avec l'année civile.

III. Membres

Art. 6. Peut devenir membre effectif de l'association African Woman Movement a.s.b.l.

Toute personne physique ou morale désirant faire partie de l'association doit présenter une demande d'adhésion écrite au conseil d'administration, qui procède à l'examen de la demande et s'entoure de tous les éléments d'appréciation nécessaires pour prendre sa décision.

Le conseil d'administration décide souverainement et n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels l'adhésion aura, le cas échéant, été refusée.

Art. 7. Le nombre minimum des membres associés est de trois.

Art. 8. Tout membre peut quitter l'association en adressant par lettre recommandée sa démission au conseil d'administration.

Est réputé démissionnaire tout associé qui, après mise en demeure lui envoyée par lettre recommandée, ne s'est pas acquitté de la cotisation dans le délai d'un mois à partir de l'envoi de la mise en demeure.

Art. 9. Tout associé peut être exclu par le conseil d'administration

- en cas d'infraction grave aux présents statuts,
- en cas de manquement important à ses obligations envers l'association, constaté par le conseil d'administration, un recours dûment motivé devant l'assemblée générale est possible.

L'assemblée générale décide souverainement en dernière instance, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

IV. Assemblée générale

Art. 10. L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association. L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année civile, sur convocation du président du conseil d'administration, adressée un mois à l'avance par lettre circulaire à tous les membres de l'association, ensemble avec l'ordre du jour.

L'assemblée générale se réunit pareillement sur demande d'un cinquième des membres de l'association.

Pour les votes, il sera loisible aux membres de se faire représenter par un autre membre à l'aide d'une procuration écrite. Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre circulaire ou par tout autre moyen approprié.

Art. 11. Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité de deux tiers des membres présents ou représentés.

V. Administration

Art. 12. L'association est gérée par un conseil d'administration composé de 5 membres au moins, élus par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis.

La durée de leur mandat est de 5 ans. Les administrateurs désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, vice-président, secrétaire, vice-secrétaire, trésorière et deux responsables de projets.

Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

Art. 13. Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. De même, le conseil d'administration doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son président.

Les membres du conseil d'administration sont convoqués par simple lettre ou par tout autre moyen approprié.

Art. 14. La signature conjointe de deux membres du conseil d'administration engage l'association.

Art. 15. Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un de ses membres ou à un tiers.

VI. Contributions et Cotisations

Art. 16. Les membres fondateurs, de même que tout nouveau membre de l'Association, seront tenus de payer une contribution dont le montant est fixé par l'assemblée générale. Cette contribution ne sera pas restituée en cas de désistement d'un membre.

Art. 17. La cotisation annuelle maxima pouvant être exigée des membres est fixée périodiquement par l'assemblée générale.

VII. Mode d'établissement des comptes

Art. 18. Le conseil d'administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle ensemble avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

VIII. Modification des statuts

Art. 19. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres.

Art. 20. Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

IX. Dissolution et liquidation

Art. 21. La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Art. 22. En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté à la Fédération des Associations Africaines de Luxembourg.

X. Dispositions finales

Art. 23. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Fait à Luxembourg, le 11 mars 2010.

Référence de publication: 2010038329/99.

(100036962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Groupe Europa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3391 Peppange, 1, rue Federspil.

R.C.S. Luxembourg B 35.467.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 28 janvier 2010, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme GROUPE EUROPA S.A., préqualifiée et a mis les frais à la charge du Trésor.

Luxembourg, le 11 mars 2010.

Pour extrait conforme

Donald VENKATAPEN

Le liquidateur

Référence de publication: 2010037543/16.

(100036512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Mawina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3391 Peppange, 1, rue Federspiel.
R.C.S. Luxembourg B 58.233.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 28 janvier 2010, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme MAWINA S.A., préqualifiée et a mis les frais à la charge du Trésor.

Luxembourg, le 11 mars 2010.

Pour extrait conforme
Donald VENKATAPEN
Le liquidateur

Référence de publication: 2010037544/16.

(100036513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Ruwil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Z.I. Centre d'Affaires «le 2000».
R.C.S. Luxembourg B 58.923.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 28 janvier 2010, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme RUWIL S.A., préqualifiée et a mis les frais à la charge du Trésor.

Luxembourg, le 11 mars 2010.

Pour extrait conforme
Donald VENKATAPEN
Le liquidateur

Référence de publication: 2010037545/16.

(100036515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Giais S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 86.696.

L'an deux mille six, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

A comparu:

La société MALIMUX HOLDING LLC, ayant son siège à 2123 Pionner Avenue, Cheyenne, Wyoming 82001, Etats-Unis d'Amérique,

ici représentée par Madame Frédérique VIGNERON, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée.

La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit déclare être la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée "GIAIS S.à r.l.", ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 mars 2002, publié au Mémorial C numéro 974 du 26 juin 2002.

L'associée a exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Expose préliminaire

Suivant acte de cession de parts sociales sous seing privé, conclu à Luxembourg, le 7 janvier 2006, l'associé la société WENRICH TRADING LTD, ayant son siège à 3rd Floor, Geneva Place, Waterfront Drive, Tortola, Iles Vierges Britanniques, a cédé à la société MALIMUX HOLDING LLC, prédésignée, la totalité de sa participation actuelle dans ladite société GIAIS S. à r.l., soit NEUF MILLE CINQ CENT VINGT (9.520) parts sociales ayant une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune, pour le prix global de NEUF CENT CINQUANTE-DEUX MILLE EUROS (EUR 952.000,-).

Une copie dudit acte de cession de parts sociales, signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Ceci exposé, l'associée prémentionnée, représentée comme il est dit, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée décide d'accepter conformément à l'article sept (7) des statuts, la cession de parts sociales faite sous seing privé, parla société WENRICH TRADING LTD à la société MALIMUX HOLDING LLC, prédésignée, en date du 7 janvier 2006.

Ensuite Madame Luisella MORESCHI, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg, ici représentée par Madame Frédérique VIGNERON, prénommée, en vertu d'une procuration lui délivrée,

agissant en sa qualité de gérante unique de ladite société "GIAIS S.à r.l.", déclare accepter au nom et pour compte de la société, la cession de parts sociales dressée sous seing privé, en date du 7 janvier 2006 et la considérer comme dûment signifiée à la société, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil et conformément à l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à l'enregistrement.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'associée décide de modifier l'article six des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de NEUF CENT CINQUANTE-DEUX MILLE EUROS (EUR 952.000,-) représenté par NEUF MILLE CINQ CENT VINGT (9.520) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées.

Les NEUF MILLE CINQ CENT VINGT (9.520) parts sociales sont détenues par la société MALIMUX HOLDING LLC, ayant son siège à 2123, Pioneer Avenue, Cheyenne, Wyoming 82001, Etats-Unis d'Amérique."

Frais

Les frais et honoraires auxquels les présentes donneront lieu sont à charge de la cessionnaire qui s'oblige expressément à leur acquittement.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. VIGNERON et H. HELLINCKX.

Enregistré à Mersch, le 8 janvier 2007. Volume 440, folio 74, case 3. Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 31 janvier 2007.

H. HELLINCKX.

Référence de publication: 2010038290/60.

(100036972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Phase One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4973 Dippach, 156, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 69.740.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 11 mars 2010, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme Phase One S.A., dont le siège social au 156, route de Luxembourg, L-4973 Dippach, a été dénoncé en date du 31 janvier 2007, et a mis les frais à charge du Trésor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2010.

Pour extrait conforme

Maître Nathalie Jastrow

Le liquidateur

Référence de publication: 2010037550/18.

(100036379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Ambor Finanz A.G., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 46.014.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 11 mars 2010, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme Ambor Finanz A.G, dont le siège social au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, a été dénoncé en date du 12 janvier 2007, et a mis les frais à charge du Trésor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2010.

Pour extrait conforme

Maître Nathalie Jastrow

Le liquidateur

Référence de publication: 2010037551/18.

(100036381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Epicerie beim Ana s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4480 Belvaux, 50, rue du Chemin Rouge.

R.C.S. Luxembourg B 151.788.

STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-cinq février.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Armando MARQUES DA SILVA, employé, né à Coimbra (Portugal) le 23 septembre 1973, demeurant à L-4451 Belvaux, 249, route d'Esch.

2.- Madame Ana Luisa PINA CAETANO, employée privée, née à Luxembourg le 30 août 1974, épouse de Monsieur Armando MARQUES DA SILVA, demeurant à L-4451 Belvaux, 249, route d'Esch.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "Epicerie beim Ana s.à r.l.".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Belvaux.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une épicerie avec salon de consommation et débit de boissons alcoolisées et non alcoolisées.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

La société pourra effectuer toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-), divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125.-) chacune.

Art. 6. Les parts sociales ne sont cessibles entre associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Il en est de même pour toute cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément préalable des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

Art. 7. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 8. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 9. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délais de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 11. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Art. 12. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 13. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 14. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Art. 15. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 17. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Art. 18. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Armando MARQUES DA SILVA, préqualifié, cinquante parts sociales	50
2) Madame Ana Luisa PINA CAETANO, épouse de Monsieur Armando MARQUES DA SILVA, préqualifiée, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2010.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à neuf cent cinquante euros (€ 950.-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- 1) Madame Ana Luisa PINA CAETANO, épouse de Monsieur Armando MARQUES DA SILVA, préqualifiée, est nommée gérante unique de la société pour une durée indéterminée.
- 2) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante.
- 3) Le siège social est fixé à L-4480 Belvaux, 50, rue du Chemin Rouge.

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: MARQUES DA SILVA, PINA CAETANO, A.WEBER.

Enregistré à Capellen, le 01 mars 2010. Relation: CAP/2010/659. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 09 mars 2010.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2010038184/126.

(100037072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

**QInvest Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. ALMATY Luxembourg S.à r.l.).**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 141.051.

In the year two thousand ten, on the eighteenth day of February.

Before Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

QInvest L.L.C., a company incorporated and governed by the laws of Qatar, having its registered office at A1 Sadd street, P.O. Box 26222, Doha, Qatar, registered in the Qatar Financial Center Trade Register with the number 00048, duly represented by Maître Philippe MULLER, avocat, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The presaid QInvest L.L.C. is the sole member of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) ALMATY Luxembourg S.à r.l., having its registered office at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 141051, incorporated by a deed received by Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, on 8 August 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2219 of 11 September 2008 (hereafter the "Company").

Such appearing party, represented as here above stated, in his capacity of sole member of the Company has requested the undersigned notary to state the following resolutions:

First resolution

The sole member of the Company resolves to change the name of the Company in QInvest Luxembourg S.à r.l.

Second resolution

The sole member of the Company resolves to amend Article 4 of the articles of association of the Company so as to reflect the change of name of the Company.

Consequently, Article 4 of the articles of association of the Company is replaced by the following text:

"The Company shall take the name of QInvest Luxembourg S.à r.l."

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately nine hundred Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, duly represented, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, acting as here above stated, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-huit février.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

QInvest L.L.C., une société constituée et gouvernée par les lois du Qatar, ayant son siège social à Al Sadd street, P.O. Box 26222, Doha, Qatar, immatriculée au Qatar Financial Center Trade Register sous le numéro 00048,

dûment représentée par Maître Philippe MULLER, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée ALMATY Luxembourg S.à r.l., avec siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141051, constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 2219 du 11 septembre 2008 (ci-après la "Société").

Ladite partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, en sa qualité d'associée unique de la Société a demandé au notaire instrumentant d'acter ses résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique de la Société décide de changer la dénomination sociale de la Société en QInvest Luxembourg S.à r.l.

Deuxième résolution

L'associée unique de la Société décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société afin de refléter le changement de dénomination sociale.

En conséquence, l'article 4 des statuts de la Société est remplacé par le texte suivant:

"La Société prend la dénomination de QInvest Luxembourg S.à r.l."

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à neuf cents euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la personne comparante ci-dessus, dûment représentée, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, le présent acte est dressé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, ès-qualité, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: MULLER - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 février 2010. Relation GRE/2010/670. Reçu soixante-quinze euros (75 EUR).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 mars 2010.

Référence de publication: 2010038306/78.

(100037520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

PCI - Professional Consultants International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 77.785.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date 4 mars 2010, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société:

- PCI - PROFESSIONAL CONSULTANTS INTERNATIONAL SA, (RCS B 77.785) dont le siège social à L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach, a été dénoncé en date du 8 décembre 2008;

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole BESCH, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et a désigné comme liquidateur Me Martine LAUER, avocate à la Cour, demeurant à Esch-Sur-Alzette.

Pour extrait conforme

Me Martine LAUER

48-52, rue du Canal, L-4050 Esch-Sur-Alzette

Le liquidateur

Référence de publication: 2010037556/19.

(100036538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

T.M.D. Concept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 90, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 101.722.

—
L'an deux mille dix, le dix-sept février.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "T.M.D. CONCEPT S.A.", (la "Société"), établie et ayant son siège social officiellement reconnu à L-1313 Luxembourg, 10, rue des Capucins, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 101722, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 2 juillet 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 947 du 23 septembre 2004,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2035 du 30 octobre 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christian DOSTERT, employée privée, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Domenico PROVENZANO, administrateur, demeurant à F-Amanvillers.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Domenico PROVENZANO, préqualifié.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Transfert, avec effet rétroactif au 1^{er} mai 2008, du siège social de Luxembourg à L-8210 Mamer, 90, route d'Arlon, et modification afférente de la première phrase de l'article 2 des statuts;

2. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée déclare que le siège social, actuellement encore inscrit au Registre de Commerce et des Sociétés comme mentionné ci-avant, a été néanmoins transféré, avec effet au 1^{er} mai 2008, à L-8210 Mamer, 90, route d'Arlon.

Les administrations ainsi que tous autres organismes ont été informés de cette décision de transfert du siège social. Toutefois la démarche officielle en vue de rendre publique cette décision moyennant un acte notarié et afin de modifier l'article afférent des statuts a été omise.

Par les présentes, l'assemblée déclare expressément ratifier le transfert du siège social et décide de modifier en conséquence la première phrase de l'article 2 des statuts comme suit:

" **Art. 2. (Première phrase).** Le siège social se trouve à Mamer (Grand-Duché de Luxembourg)."

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de huit cents euros.

DONT ACTE, fait et passée à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DOSTERT - PROVENZANO - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 1 mars 2010. Relation GRE/2010/685. Reçu soixante quinze euros 75 EUR

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 12 mars 2010.

Référence de publication: 2010038264/60.

(100037611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Simpatia Les Boutiques S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7619 Larochette, 46, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 30.545.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 4 mars 2010, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société:

- SIMPATIA LES BOUTIQUES Sàrl.,(RCS B 30.545) avec siège social à Larochette, 46, rue de Medernach, de fait inconnue à cette adresse;

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole BESCH, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et a désigné comme liquidateur Me Martine LAUER, avocate à la Cour, demeurant à Esch-Sur-Alzette.

Pour extrait conforme
Me Martine LAUER
48-52, rue du Canal, L-4050 Esch-Sur-Alzette
Le liquidateur

Référence de publication: 2010037557/19.

(100036539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Euro-Beteiligungsgesellschaft AG, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 37.584.

Par la présente, la société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à.r.l. (Anciennement: Kartheiser Management S.à.r.l.), dénonce avec effet immédiat le siège social de la société EURO-BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT AG, immatriculée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro n° B 37.584, de son adresse actuelle: 47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Elle prend acte de la démission des administrateurs Monsieur Jean-Marie BODEN et Monsieur John KARTHEISER, ainsi que du commissaire aux comptes la société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à.r.l. (Anciennement: Kartheiser Management S.à.r.l.) avec effet immédiat.

Luxembourg, le 04 mars 2010.

BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2010037569/16.

(100036597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Rush Electronics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 237, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 113.684.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 4 mars 2010, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société:

- RUSH ELECTRONICS Sàrl, (RCS B 113.684) avec siège social sis à L-2121 Luxembourg, 237, Val des Bons Malades, de fait inconnue à cette adresse;

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole BESCH, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et a désigné comme liquidateur Me Martine LAUER, avocate à la Cour, demeurant à Esch-Sur-Alzette.

Pour extrait conforme

Me Martine LAUER

48-52, rue du Canal, L-4050 Esch-Sur-Alzette

Le liquidateur

Référence de publication: 2010037558/19.

(100036541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Lux G1 Aviation, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 97.181.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 4 mars 2010, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société:

- LUX G1 AVIATION SA, anciennement GB INVEST SA, (RCS B 97.181) avec siège social sis à L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte Neuve;

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole BESCH, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et a désigné comme liquidateur Me Martine LAUER, avocate à la Cour, demeurant à Esch-Sur-Alzette.

Pour extrait conforme
Me Martine LAUER
48-52, rue du Canal, L-4050 Esch-Sur-Alzette
Le liquidateur

Référence de publication: 2010037559/19.

(100036542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Luxemburgische Immobilien und Vermietungsgesellschaft, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 77.906.

Par la présente, la société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à.r.l. (Anciennement: Kartheiser Management S.à.r.l.), dénonce avec effet immédiat le siège social de la société LUXEMBURGISCHE IMMOBILIEN UND VERMIETUNGSGESELLSCHAFT S.A., immatriculée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro n° B 77.906, de son adresse actuelle: 45, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Elle prend acte de la démission de l'Administrateur Monsieur Hans-Martin KUSKE, ainsi que du Commissaire aux Comptes la société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à.r.l. (Anciennement: Kartheiser Management S.à.r.l.) avec effet immédiat.

Luxembourg, le 04 mars 2010.

BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2010037571/16.

(100036600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Hegima Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6686 Mertert, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 20.923.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 4 mars 2010, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société:

HEGIMA HOLDING SA, (RCS B 20.923) avec siège social à Mertert, route de Wasserbillig, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole BESCH, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et a désigné comme liquidateur Me Martine LAUER, avocate à la Cour, demeurant à Esch-Sur-Alzette.

Pour extrait conforme

Me Martine LAUER

48-52, rue du Canal, L-4050 Esch-Sur-Alzette

Le liquidateur

Référence de publication: 2010037560/19.

(100036543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Hema-Rent S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 5C, route de Vin.

R.C.S. Luxembourg B 149.035.

Im Namen unseres Mandanten Hema-Rent S.à.r.l. möchten wir Sie über Umzug des Firmensitzes informieren:

Alte Adresse: Hema-Rent S.à.r.l., 7, Lauthegaass, L-5450 Stadtbredimus

Neue Adresse: Hema-Rent S.à.r.l., 5C, route du Vin, L-5450 Stadtbredimus

Zum Vermerk zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

2. März 2010.

Thomas Johannes

Geschäftsführer

Référence de publication: 2010037563/14.

(100036421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

SaarLux Solutions S. à r. l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 5C, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 135.723.

Wir sind umgezogen:

alte Adresse: Saarlux Solutions S.à.r.L., 7, Lautegaass, L-5450 Stadtbredimus

neue Adresse: Saarlux Solutions S.à.r.L., 5C, route du Vin, L-5450 Stadtbredimus

Zum Vermerk zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

2. März 2010.

Unterschrift.

Référence de publication: 2010037565/12.

(100036423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Promo-Markt S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 5C, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 119.950.

Wir sind umgezogen:

alte Adresse: Promo-Markt S.A., 7.Lautegaass, L-5450 Stadtbredimus

neue Adresse: Promo-Markt S.A., 5C, route du Vin, L-5450 Stadtbredimus

Zum Vermerk zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

2. März 2010.

Thomas Johannes

Geschäftsführer

Référence de publication: 2010037567/14.

(100036426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Luxemburgische Handels- und Vermietungsgesellschaft S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 41.109.

Par la présente, la société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à.r.l. (Anciennement: Kartheiser Management S.à.r.l.), dénonce avec effet immédiat le siège social de la société LUXEMBURGISCHE HANDELS- UND VERMIETUNGS-GESELLSCHAFT S.à.r.l. immatriculée Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro n° B 41.109, de son adresse actuelle: 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Luxembourg, le 04 mars 2010.

BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à.r.l

Signature

Référence de publication: 2010037570/13.

(100036599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Exex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 100.088.

Il est porté à la connaissance des tiers que le siège social de la Société est fixé au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 9 mars, 2010.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2010037575/12.

(100036761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Filling Station S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 61.585.

RECTIFICATIF

Rectificatif des statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire, reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 24 avril 2009, relatif au dépôt L090083974.04 du 10 juin 2009, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 05 mars 2010.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2010037601/15.

(100036305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

SCK Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 120.599.

Extrait des résolutions du conseil d'administration du 15 décembre 2009

Le 15 décembre 2009, le conseil d'administration de SCK Holding S.A. ("la société"), a décidé comme suit:

De transférer le siège social la Société de 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 11 mars, 2010.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signature

Référence de publication: 2010037576/14.

(100036779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Seban S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2160 Luxembourg, 28, rue Münster.

R.C.S. Luxembourg B 143.177.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2010.

Référence de publication: 2010037578/10.

(100036333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Nabben Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 104.309.

Extrait des résolutions du conseil de gérance tenu le 2 mars 2010

En date du 2 mars 2010, les gérants de Nabben Development S.à r.l. (la "Société"), ont pris les résolutions suivantes:

- de transférer le siège social de la Société du 20, rue de la Poste L-2346 Luxembourg au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, avec effet immédiat;

- de confirmer que le siège social de Luxembourg Corporation Company SA, Gérant A de la société est sis au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg depuis le 3 juillet 2006;

- de confirmer que le siège social de T.C.G. Gestion SA, Gérant A de la société est sis au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg depuis le 3 juillet 2006.

Luxembourg, le 11 mars 2010.
Luxembourg Corporation Company S.A.
Gérant A
Signatures

Référence de publication: 2010037577/19.

(100036788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Weinberg Real Estate Partners # 1 SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 132.468.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Karine REUTER
Notaire

Référence de publication: 2010037614/11.

(100036484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Pro Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.
R.C.S. Luxembourg B 113.993.

Statuts coordonnés, suite à une Assemblée Générale Extraordinaire reçue par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 mars 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2010.
C. WERSANDT
Notaire

Référence de publication: 2010037579/13.

(100036281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Ludorf Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1318 Luxembourg, 41, rue des Celtes.
R.C.S. Luxembourg B 107.509.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 mars 2010.

Référence de publication: 2010037581/10.

(100036348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

BiFoRe Société Civile, Groupement Agricole Biel-Fournelle-Reckinger, Société Civile.

Siège social: L-6922 Berg (Betzdorf), 18, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg E 1.631.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher.
Joseph GLODEN
Notaire

Référence de publication: 2010037582/12.

(100036739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

UBS (Lux) Structured Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 101.286.

—
Résolution circulaire

- Est élu au Conseil d'Administration avec effet au 1^{er} mars 2010:

* M. Jasbir Singh Bhogal, Finsbury Avenue 1, EC2M2PP Londres, Royaume-Uni jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2011

- Mandat non renouvelé:

* M. Tahir Shafi

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 mars 2010.

Pour UBS (Lux) Structured Sicav

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Martin Rausch / Michaela Imwinkelried

Associate Director / Executive Director

Référence de publication: 2010038150/19.

(100037012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Eurasian Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1933 Luxembourg, 45, rue Siggy vu Letzebuerg.
R.C.S. Luxembourg B 135.511.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2010.

Référence de publication: 2010037584/10.

(100036883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

AI Global Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 140.619.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 mars 2010.

Référence de publication: 2010037590/10.

(100036453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

B.O.B. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 85.430.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 29 octobre 2009

Sont nommés administrateurs pour une durée de trois ans, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011:

Signataire catégorie A:

Monsieur Antonio PETTINATO, expert-comptable, demeurant au 10, via Configliachi, I-35123 Padova, Italie, Président du Conseil d'Administration,

Signataires catégorie B:

Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Les mandats de Messieurs John SEIL et Thierry FLEMING n'ont pas été renouvelés.

Est nommée commissaire aux comptes pour une durée de trois ans, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2010.

Référence de publication: 2010038456/24.

(100037586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Crédit Agricole Family Office Iberia, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 31-33, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 144.145.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 15 décembre 2009 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 13 janvier 2010.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2010037594/13.

(100036303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Brenntag FinanceCo II, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 99.198.

In the year two thousand and ten, on the twenty-second day of January,

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the société à responsabilité limitée Brenntag FinanceCo II S.à r.l. (the "Company") having its registered office in L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve, incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 29th January 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number C-375 of 6th April, 2004. The articles of association of the Company have been amended by deed of Maître Christine Doerner, notary residing in Bettembourg, on 25th April, 2007, published in the Mémorial, number C-1440 of 12th July, 2007.

The meeting was presided over by Mr. Patrick Santer, master at laws, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mrs. Anna Hermelinski-Ayache, master at laws, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs. Christelle Rétif, manager of the Company, professionally residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholder represented and the number of shares held by it are shown on the attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary.

This list as well as the proxies signed ne varietur will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II. It appears from the attendance list that the entire corporate capital is represented at the present meeting and that the sole shareholder declares itself duly informed of the agenda so that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out below:

1. Deletion of article 11 of the articles of incorporation of the Company, which article will intentionally be left blank.

After the foregoing has been approved the sole shareholder took the following resolution:

Sole resolution

The sole shareholder resolved to delete article 11 of the articles of incorporation of the Company. Article 11 will intentionally be left blank.

There being no further business on the agenda the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a German translation; at the request of the same parties, in case of divergences between the English and the German version, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, said persons signed together with us, the notary, the present original deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des maßgeblichen Textes:

Im Jahre zweitausendundzehn, am zweiundzwanzigsten Tag des Monats Januar,

Vor Maître Henri Hellinckx, Notar mit Amtssitz in Luxemburg,

fand eine außerordentliche Gesellschafterversammlung der société à responsabilité limitée Brenntag FinanceCo II S.à r.l. (die „Gesellschaft“) mit Gesellschaftssitz in L-2227 Luxemburg, 29, avenue de la Porte-Neuve, gegründet durch Urkunde von Maître Joseph Elvinger, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, vom 29. Januar 2004, veröffentlicht am 6. April 2004 im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, (das „Memorial“), Nummer C-375 statt. Die Satzung der Gesellschaft wurde durch Urkunde von Maître Christine Doerner, Notar mit Amtssitz in Bettemburg, vom 25. April 2007, veröffentlicht am 12. Juli 2007 im Mémorial, Nummer C-1440 geändert.

Die Gesellschafterversammlung fand unter dem Vorsitz von Herrn Patrick Santer maître en droit, professionell wohnhaft in Luxemburg, statt.

Der Vorsitzende ernannte Frau Anna Hermelinski-Ayache, maître en droit, professionell wohnhaft in Luxemburg, zum Sekretär.

Die Versammlung wählte Frau Christelle Rétif, Geschäftsführerin der Gesellschaft, professionell wohnhaft in Luxemburg, zum Stimmzähler.

Der Vorsitzende erklärte und ersuchte den Notar folgendes zu beurkunden:

I. Der vertretene Gesellschafter und die Anzahl der gehaltenen Gesellschaftsanteile sind auf der Anwesenheitsliste, die vom Vorsitzenden, vom Sekretär, vom Stimmzähler und vom unterzeichnenden Notar gezeichnet ist, aufgeführt.

Diese Liste und die ne varietur gezeichneten Vollmachten werden gemeinsam mit diesem Dokument bei den Registerbehörden eingereicht werden.

II. Aus der Anwesenheitsliste ergibt sich, dass das gesamte eingetragene Gesellschaftskapital bei der vorliegenden Versammlung vertreten ist und der einzige Gesellschafter erklärt, ordnungsgemäß von der Tagesordnung in Kenntnis gesetzt worden zu sein, so dass die Gesellschafterversammlung ordnungsgemäß gehalten und rechtsgültig über alle Punkte der nachfolgenden Tagesordnung entschieden werden kann:

1. Streichung des Artikels 11 aus der Satzung der Gesellschaft. Artikel 11 wird absichtlich in der Satzung frei gelassen.

Nachdem dem Vorgehenden zugestimmt wurde, hat der einzige Gesellschafter folgende Entscheidung getroffen:

Einzigter Beschluss

Der einzige Gesellschafter hat beschlossen, Artikel 11 aus der Satzung der Gesellschaft zu streichen. Artikel 11 wird absichtlich in der Satzung frei gelassen.

Da keine weiteren Punkte auf der Tagesordnung standen, wurde die Versammlung beendet.

Der unterzeichnende Notar, der die englische Sprache spricht und versteht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde in englischer Sprache ausgefertigt wird, gefolgt von einer deutschen Übersetzung; auf Antrag der erschienenen Personen soll im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und deutschen Text die englische Fassung maßgebend sein.

WORÜBER URKUNDE, geschehen und aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Verlesung und Erklärung des Vorstehenden an die Erschienenen, ist die vorliegende Urkunde gemeinsam mit dem Notar unterschrieben worden.

Gezeichnet: P.SANTER, A.HERMELINSKI-AYACHE, C. RÉTIF und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} février 2010. Relation: LAC/2010/4743. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- FÜR GLEICHLAUTENDE KOPIE - zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial erteilt.

Luxemburg, den 10. März 2010.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2010038303/82.

(100036955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.